



CC Rance-Frémur (Siren : 242200780)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Plouër-sur-Rance
Arrondissement	Dinan
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1994
Date d'effet	28/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Raymond ARMANGE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La grabotais
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22490 PLOUER-sur-RANCE
Téléphone	02 96 27 80 03
Fax	02 96 27 12 78
Courriel	
Site internet	contact@rance-fremur.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 477
Densité moyenne	164,60

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Langrolay-sur-Rance (212201032)	856
22	Pleslin-Trigavou (212201909)	3 501
22	Plouër-sur-Rance (212202139)	3 474
22	Tréméreuc (212203681)	646

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Etude et mise en place du SPANC des eaux usées, contrôle des installations.</i> - Autres actions environnementales <i>Sont considérées d'intérêt communautaire les politiques et services contribuant à la protection et l'entretien du milieu naturel dans les domaines suivants : - Politique de l'eau : participation aux actions collectives et programmes contractuels en matière de reconquête de la qualité de l'eau. - Participation aux EPCI et soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre des compétences et des actions communautaires en matière d'environnement. - Haies bocagères : participation au programme départemental de restauration des haies bocagères. - Participation aux actions de sensibilisation et aux programmes relatifs aux énergies renouvelables.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Politique enfance - jeunesse : Sont reconnus d'intérêt communautaire : -l'accompagnement des programmes et services contractualisés avec les organismes publics, les collectivités territoriales et les associations conventionnées en faveur de l'enfance et de la jeunesse (garderies péri-scolaires exclues) - la gestion du centre de loisirs sans hébergement, - la construction, l'entretien, la location d'équipements et/ou d'aménagements nécessaires au bon fonctionnement de ces activités.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Sont considérés d'intérêt communautaire l'acquisition, l'aménagement et la viabilisation des terrains pour : - la gestion et l'extension des espaces d'activités communautaires du Parc de la Grignardais en Pleslin-Trigavou et des Landes en Tréméreuc. - la création de nouveaux espaces d'activités supérieurs à 3 ha d'emprise.</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Acquisition, rénovation, construction, location et vente d'immeubles et équipements à usage économique. - aides éventuelles aux entreprises, directes et indirectes, conformément à la réglementation, Réalisation et gestion de tout équipement ou infrastructure nécessaire au développement des espaces d'activités. L'animation, la promotion économique</i>

et le soutien à l'emploi : à ce titre, la communauté : - apporte son aide technique aux porteurs de projet - participe et contribue aux programmes publics et opérations collectives de développement, - participe et contribue aux structures fédératives en matière de développement et d'emploi.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions et politiques suivantes : - l'école de musique, - le soutien aux associations et l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont la dimension intéresse de façon solidaire l'ensemble du territoire communautaire, - la mise en réseau des bibliothèques municipales.

Aménagement de l'espace

- Schéma de secteur

L'élaboration : - d'un projet de développement communautaire, - d'un programme local de l'habitat, - d'un schéma des sentiers et pistes cyclables raccordant les communes à la Maison communautaire. L'élaboration en partenariat avec d'autres structures : - d'une charte de Pays, - d'un SCOT, - d'un SAGE La participation aux structures et animations collectives établies à l'échelle du Pays de Dinan, La participation aux démarches et programmes d'aménagement et de développement contractuels initiés par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Conseil Général, L'acquisition des réserves foncières nécessaires à la mise en oeuvre des compétences communautaires, L'aménagement de zones d'aménagement concerté (ZAC) et zones d'aménagement différé (ZAD) destinées à la réalisation d'opérations relevant des compétences communautaires (notamment en matière économique et d'équipements publics).

- Plans de déplacement urbains

Développement touristique

- Tourisme

L'appui au développement touristique : à ce titre, la communauté assure : - en lien avec le pays touristique, l'animation, l'information, la signalisation et la promotion touristique globale de la communauté, - l'aménagement et la gestion animation du centre nautique et de tout autre équipement touristique et de loisirs structurant n'ayant pas d'équivalent sur le territoire communautaire lors de sa réalisation.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Autres

- Autres

Services communs - Mutualisation des moyens : - Construction, entretien et fonctionnement d'une maison communautaire abritant les services de la communauté de communes et les permanences d'associations et/ou d'organismes publics contribuant à la mise en oeuvre des compétences communautaires. - Achat pour mise en commun de moyens et de matériels dont l'utilisation occasionnelle ne justifie pas l'acquisition par une commune. Enseignement secondaire : - participation au syndicat intercommunal du collège du Val de Rance à PLOUER/RANCE. Coopération décentralisée : - dans le cadre général de ses compétences, la communauté conduit des actions de coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	S.MI. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN (252203492)	SM ouvert	92 185
22	Syndicat Mixte de portage du Sage Rance Frémur Baie de Beausais (200016103)	SM ouvert	78 378

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)